

PRÉFET DE LA SOMME

Amiens, le 17 juin 2011

23 JUIN 2011

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le préfet de la Somme donne acte à la société MGI COUTIER, dont le siège social est situé ZI Nord à Nesle (80190), de sa déclaration du 7 juin 2011 faite suite à la modification de la nomenclature des installations classées et à l'élimination des 2 transformateurs électriques contenant des PCB. Le site qu'elle exploite sur le territoire de la commune de NESLE n'est plus soumis au régime de la déclaration pour les rubriques 2920 (installations de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 puissance 5 Pa) et 1180-1 (Polychlorobiphényles, polychloroterphényles) de la nomenclature des installations classées.

Cet acte n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 18 décembre 2003 qui demeure toujours valable.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attaché chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

- Monsieur le maire de NESLE
- s/c de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de PERONNE
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, Unité Territoriale de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie